

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de la formation de base diversifiée

Français, langue d'enseignement

RECOURIR À L'ANALYSE POUR TRAITER UN SUJET – COURS 4

FRA-4104-2

Juin 2015

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation	3
La maîtrise des connaissances	4
La pondération	4
Les savoirs.....	4
Spécifications des instruments d'évaluation	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	5
La composition de l'épreuve.....	5
Les outils de collecte de données	5
Le matériel autorisé	6
Les outils de jugement	6
Le seuil de réussite	6
La reprise.....	6

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

-
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
 2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation³</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médias • Environnement et consommation <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Familles de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer • Informer 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français, langue d'enseignement <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recourir à l'analyse pour traiter d'un sujet
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétence disciplinaire 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lire et apprécier des textes variés <p>Compétence disciplinaire 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écrire des textes variés 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication langagière • Grammaire du texte • Grammaire de la phrase • Lexique • Diversité de la langue
Critères d'évaluation	
<p>Critères d'évaluation de la compétence 1</p> <p>1.1 Compréhension juste d'un ou de plusieurs textes 1.2 Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes 1.3 Réaction fondée à un ou à plusieurs textes</p> <p>Critères d'évaluation de la compétence 2</p> <p>2.1 Adaptation à la situation de communication 2.2 Cohérence du texte 2.3 Utilisation d'un vocabulaire approprié 2.4 Construction des phrases et ponctuation appropriées 2.5 Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale</p>	<p>Maîtrise des connaissances</p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

En conformité avec la finalité du programme d'études qui consiste à développer des compétences langagières en toutes situations, la qualité de la langue dans les réponses fournies par l'adulte est prise en compte lors de l'évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés ». La pondération accordée à la qualité de la langue est présentée dans la grille d'évaluation à interprétation critérielle du *Guide de correction et d'évaluation* et dans la section *La pondération* du présent document.

Précisions sur les critères d'évaluation

- 1.1 Compréhension juste d'un ou de plusieurs textes
 - Cerner le contenu (dégager l'essentiel de l'information)
 - Dégager le point de vue adopté
- 1.2 Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes
 - Donner une interprétation de certains éléments du texte
 - Justifier son interprétation à l'aide d'éléments explicites et implicites issus du texte et en s'appuyant sur des repères culturels
- 1.3 Réaction fondée à un ou à plusieurs textes
 - Reconnaître et expliquer les effets suscités par le texte
 - Justifier sa réaction à l'aide d'éléments explicites et implicites issus du texte et en s'appuyant sur des repères culturels
- 2.1 Adaptation à la situation de communication
 - Présenter un contenu et un point de vue pertinents
 - Utiliser des procédés textuels appropriés
- 2.2 Cohérence du texte
 - Organiser adéquatement le texte
 - Assurer la continuité, la progression et la non-contradiction des éléments du texte
- 2.3 Utilisation d'un vocabulaire approprié
 - Utiliser des mots et des expressions conformes à la norme
- 2.4 Construction des phrases et ponctuation appropriées
 - Construire correctement les phrases et les groupes syntaxiques
 - Ponctuer correctement
- 2.5 Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale
 - Écrire les mots correctement
 - Faire les accords nécessaires dans les groupes syntaxiques et entre ces groupes
 - Appliquer les règles de la conjugaison

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération des compétences respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 1 « Lire et apprécier des textes variés » : 65 %

La pondération accordée à la qualité de la langue dans les réponses fournies est de 5 %.

Compétence 2 « Écrire des textes variés » : 30 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés dans le cours. Ceux qui ont été maîtrisés dans les cours précédents sont également pris en compte. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux parties administrées en deux séances d'évaluation. La partie qui porte sur l'évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés » doit précéder celle qui porte sur l'évaluation de la compétence « Écrire des textes variés ».

Durée totale : 300 minutes

Évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés »
Durée : 150 minutes

Évaluation de la compétence « Écrire des textes variés »
Durée : 150 minutes

La composition de l'épreuve

Évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés »

La tâche consiste à témoigner par écrit de sa compréhension de textes analytiques qui portent sur un sujet d'actualité, à en donner son interprétation, puis à faire part de sa réaction aux textes lus.

Évaluation de la compétence « Écrire des textes variés »

La tâche consiste à rédiger un article analytique d'environ 450 mots dont le sujet est choisi par l'adulte et approuvé par l'enseignante ou l'enseignant.

Préparation à l'évaluation de la compétence « Écrire des textes variés »

- L'adulte choisit un sujet d'actualité. Il fait une recherche documentaire, sélectionne au moins trois textes d'environ 1 000 mots qui portent sur le sujet retenu et les fait approuver par son enseignante ou son enseignant.
- L'adulte collige sur la feuille de notes fournie dans le document *Préparation à l'épreuve* l'information pertinente pour la rédaction de l'article analytique qu'il fera en salle d'examen. Pour assurer une évaluation équitable de la compétence, la feuille de notes ne doit faire l'objet ni de commentaires ni d'une évaluation de la part de l'enseignante ou de l'enseignant. Sa préparation terminée, l'adulte remet son document de préparation à l'enseignante ou à l'enseignant, qui achemine la feuille de notes à la salle d'évaluation.

Les outils de collecte de données

Évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés »

- Ensemble de questions à réponses élaborées

Évaluation de la compétence « Écrire des textes variés »

- Production écrite

Le matériel autorisé

Évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés »

- Dictionnaires usuels et spécialisés unilingues français
- Grammaires
- Ouvrages sur la conjugaison

Évaluation de la compétence « Écrire des textes variés »

- Feuille de notes*
- Dictionnaires usuels et spécialisés unilingues français
- Grammaires
- Ouvrages sur la conjugaison

Tous les documents sont en version papier.

* La feuille de notes doit être approuvée par l'enseignante ou l'enseignant. Les notes doivent être rédigées sous forme télégraphique, c'est-à-dire à l'aide de mots-clés ou de courtes expressions. Aucune phrase complète n'est acceptée, sauf s'il s'agit d'une citation. Celle-ci doit alors être encadrée de guillemets et sa source doit être précisée. Toute feuille de notes qui contient du texte rédigé d'avance sera retirée.

Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Lire et apprécier des textes variés » et « Écrire des textes variés », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte⁴. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve ainsi que pour chacune des compétences évaluées.

La reprise

Chaque partie de l'épreuve est reprise indépendamment de l'autre.

L'évaluation de la compétence « Écrire des textes variés » est reprise à partir d'un nouveau sujet.

4 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

*Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche*

Québec 